



Conférence canadienne des arts
Analyse annuelle du Budget fédéral
Budget 2006

**Conférence canadienne des arts
Analyse annuelle du Budget fédéral
Budget 2006**

Table des matières

| | |
|--|----|
| Résumé | 1 |
| Introduction..... | 2 |
| L'ensemble de la situation | 4 |
| Une augmentation modeste des niveaux totaux de financement | 5 |
| Le ministère du Patrimoine canadien..... | 7 |
| Développements dans les sous -secteurs culturels | 11 |
| Arts..... | 12 |
| Patrimoine | 14 |
| Industries culturelles | 15 |
| Radiodiffusion et production audio-visuelle | 15 |
| Édition..... | 16 |
| Autres dépenses..... | 17 |
| Mesures fiscales | 17 |
| Varia : Autres développements courants | 19 |

© 2006 Conférence canadienne des arts.
Tous droits réservés.
Also available in English.

Conférence canadienne des arts

Analyse annuelle du Budget fédéral

Résumé

L'analyse du budget fédéral 2006 par la Conférence canadienne des arts (CCA) éclaire le malaise qui plane en ces temps dans le secteur des arts et de la culture. Si le financement général a augmenté modestement en 2006, on craint beaucoup qu'il s'agisse du calme avant la traditionnelle tempête. Les nouveaux élus conservateurs de Stephen Harper concentrent leur attention sur quelques priorités bien définies (dont aucune ne touche directement le secteur de la culture) et évitent de changer beaucoup de choses dans les autres politiques. En voyant grandir la popularité du parti dans les sondages d'opinion publique, nombreux sont ceux qui se demandent : *Quel serait le sort réservé à la culture sous un gouvernement conservateur majoritaire ?*

Il n'y a pas de réponse claire à pareille question, mais certains signes sont inquiétants. Le gouvernement répète sans cesse que les programmes et les institutions clés – notamment la Société Radio-Canada – « font l'objet d'un examen » et qu'il consultera les Canadiens. Mais le style de consultation des conservateurs depuis qu'ils sont au pouvoir est moins complet, exhaustif et sérieux que nous serions nombreux à le souhaiter, dans le secteur et aussi parmi l'ensemble des Canadiens. Il est difficile dans ce contexte d'envisager avec assurance l'avenir de la politique culturelle fédérale et de la programmation et *il importe plus que jamais pour ceux et celles du secteur des arts et de la culture de bien faire comprendre au gouvernement l'importance de la politique culturelle et de la programmation pour le Canada.*

Une autre cause d'inquiétude découle de la place occupée par la ministre du Patrimoine dans le nouveau gouvernement. Si la nomination de l'honorable Bev Oda à titre de ministre du Patrimoine canadien a été bien reçue par le milieu à cause de son soutien actif du secteur de la culture quand elle était la critique de l'opposition pour le Patrimoine canadien, la CCA constate que des cinq comités du cabinet relevant du premier ministre Stephen Harper, la ministre Oda ne fait partie que du Comité des affaires sociales, ce qui limite considérablement la capacité d'envisager les aspects culturels dans l'élaboration des politiques qui n'émanent pas du secteur des affaires sociales, notamment en ce qui concerne la croissance économique, l'infrastructure et les collectivités, les négociations concernant le commerce international et les affaires étrangères.

Nous avons analysé le financement fédéral du ministère du Patrimoine canadien, des organismes culturels et des sociétés d'État; les changements organisationnels et du financement au sein du ministère du Patrimoine canadien; le financement fédéral des programmes clés des industries des arts, du patrimoine et de la culture et d'autres développements qu'il convient de noter. Il en émerge des constatations clés. Premièrement, si les niveaux de financement de la culture ont augmenté modestement dans le Budget 2006, il est très important de garder à l'esprit qu'il n'y a pas eu de Budgets supplémentaires pour l'exercice 2005-2006. Les dépenses supplémentaires de 2005-2006 ont été faites sous la forme de mandats spéciaux du gouverneur général et ces montants supplémentaires ont été inclus dans le Budget principal des dépenses de cette année. *Il faut donc interpréter les augmentations de financement avec prudence parce qu'elles comprennent des dépenses de l'exercice précédent.*

Deuxièmement, le gouvernement actuel ne fera pas nécessairement les dépenses que le dernier gouvernement avait prévues. Le gouvernement précédent avait renouvelé l'initiative *Un avenir en art* pour une période de cinq ans (2005-2006 à 2009-2010). Si le gouvernement a maintenu les niveaux de financement d'*Un avenir en art* pour l'exercice 2006-2007, l'avenir du programme reste nébuleux. Il y a tout lieu de s'en inquiéter parce que les conservateurs de Stephen Harper ont démontré qu'ils ne vont pas nécessairement concrétiser les engagements de leurs prédécesseurs, comme on l'a vu quand ils ont renoncé à engager des dépenses que le gouvernement précédent venait d'annoncer. Ainsi, ils ont réduit considérablement les augmentations du financement du Conseil des Arts du Canada et tout simplement annulé les augmentations annoncées pour le Programme national de formation dans le secteur des arts, le Centre national des Arts et le Centre des arts de la Confédération. On craint également de plus en plus

que le Musée du portrait du Canada ne voit pas le jour. Pour ajouter aux inquiétudes du secteur, il faut se rappeler que s'il en a laissé tomber plusieurs, le présent gouvernement a gardé une initiative du précédent gouvernement, à savoir qu'il s'est engagé à trouver un milliard de dollars par année dans les programmes existants pour fins de réallocation.

Troisièmement, on voit des signes d'une autre façon d'envisager la culture sous les conservateurs, qui n'est vraiment pas rassurante. À la Chambre des communes et au Comité permanent du patrimoine canadien, les députés du Parti conservateur évoquent avec ferveur la liberté de choix, le recours au secteur privé et le choix du consommateur dans la politique culturelle. Sont-ils en train d'installer le décor du grand désengagement, de la réorientation de la programmation, de la réduction du financement du secteur culturel?

Introduction

L'impression que le ciel s'apprête à nous tomber sur la tête plane dans le secteur de la culture. Si, en gros, les niveaux de dépenses augmentent légèrement dans le Budget 2006, la hâte du gouvernement conservateur minoritaire à devenir majoritaire et sa popularité croissante dans les sondages d'opinion publique, font en sorte qu'une question s'impose. *Quel serait le sort de la culture sous un gouvernement conservateur majoritaire?* Les nouveaux élus minoritaires conservateurs de Stephen Harper ont choisi de concentrer leur énergie sur cinq priorités clés, dont aucune ne vise directement le secteur de la culture, et ils évitent de changer beaucoup de choses dans les autres politiques. Si ce type de leadership bien arrêté est susceptible de leur permettre d'obtenir une majorité de sièges à la Chambre des communes la prochaine fois, on baigne dans le flou quant à ce que pourrait signifier l'avènement d'un gouvernement conservateur majoritaire pour le niveau et la nature des dépenses dans le secteur de la culture.

En fait, on voit peut-être déjà des signes d'une diminution de l'engagement envers la culture sous un gouvernement Harper majoritaire. Les augmentations de financement de trois ans annoncées par le gouvernement précédent à l'intention du Conseil des Arts du Canada, du Programme national de formation dans le secteur des arts, du Centre national des Arts et du Centre des arts de la Confédération ont été réduites considérablement ou ont tout simplement disparu du programme du nouveau gouvernement et comme en faisait état certains reportages récents, on craint également de plus en plus que le Musée du portrait du Canada ne verra pas le jour. Par ailleurs, le nouveau gouvernement a gardé au moins une pratique de son prédécesseur, à savoir l'engagement de trouver un milliard de dollars annuellement dans les programmes existants pour des fins de réallocation.

En outre, le gouvernement précédent avait renouvelé l'initiative *Un avenir en art* au même niveau de financement pour une période de cinq ans. Si le Budget 2006 maintient en gros le même niveau de financement des programmes d'*Un avenir en art* qu'au cours des années précédentes, il reste à voir si le gouvernement concrétisera l'engagement du gouvernement précédent de renouveler le programme jusqu'à 2009-2010. Qu'on en juge plutôt par la réponse écrite fournie par le bureau de la ministre du Patrimoine canadien Beverly J. Oda suite à une question que le critique du Bloc Québécois en matière de patrimoine Maka Kotto lui a posée à propos de ses plans et de ses priorités à l'occasion de sa comparution devant le Comité permanent du patrimoine canadien le 1^{er} juin 2006 :

« Par l'entremise du Budget fédéral de février 2005, les programmes financés en vertu de l'investissement culturel que constitue l'initiative *Un avenir en art* ont été renouvelés jusqu'au 31 mars 2010. Ces programmes feront l'objet d'une évaluation pertinente afin de déterminer leur efficacité à répondre aux besoins courants et changeants. » [TRADUCTION]

D'autres signes indiquent peut-être déjà que le gouvernement Harper pourrait se comporter d'une façon différente envers la culture. Les députés conservateurs ont insisté dans leurs récentes interventions à la Chambre des communes et devant le Comité permanent du patrimoine canadien sur la liberté de choix, le recours aux lois du marché et le choix du consommateur dans la politique culturelle. Dans ce contexte, ***il faudra absolument que ceux qui font partie du secteur de la culture fassent tous les efforts possibles pour éviter la tempête en continuant de saisir vivement le gouvernement de l'importance de la politique culturelle et de la programmation pour le Canada.***

Cela pourrait évidemment être très difficile dans le climat actuel. Le nouveau gouvernement a montré rapidement son style particulier dès ses premiers jours. En dépit de leurs appels en faveur d'une plus grande ouverture, d'un meilleur accès et de plus de transparence et de responsabilité lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs de Harper ont été à leur arrivée au pouvoir moins ouverts et moins enclins à la consultation que le secteur, et beaucoup de Canadiens, l'auraient espéré.

Si la nomination de l'honorable Bev Oda à titre de ministre du Patrimoine canadien a été bien accueillie par le milieu à cause de son soutien actif du secteur de la culture quand elle était la critique de l'opposition pour le Patrimoine canadien, la CCA constate que la structure décisionnelle du nouveau cabinet adoptée par le premier ministre limite sa possibilité de mettre les préoccupations du secteur de la culture sur la table au Conseil des ministres. Outre le Conseil du Trésor, cinq comités du cabinet relèvent du premier ministre Stephen Harper : Priorités et planification (définition des grandes orientations stratégiques), Opérations (coordination quotidienne du programme gouvernemental), Affaires sociales (y compris soins de santé, *culture*, questions autochtones, politique d'immigration et formation), Affaires économiques (incluant croissance économique, infrastructure et collectivités, développement durable, développement économique régional et agriculture) et Affaires étrangères et sécurité nationale (affaires étrangères, sécurité nationale, développement international et défense). Malheureusement, la ministre du Patrimoine canadien fait seulement partie du Comité des affaires sociales, ce qui limite considérablement la capacité d'envisager les aspects culturels dans l'élaboration des politiques qui n'émanent pas du secteur des affaires sociales, notamment en ce qui concerne la croissance économique, l'infrastructure et les collectivités, les négociations commerciales internationales et les affaires étrangères.

Le nouveau gouvernement traite le dossier de la culture de la même façon que les autres dossiers du domaine des affaires sociales, en disant que là aussi les programmes sont « en train d'être examinés » et qu'il y aura des consultations. La CCA note toutefois que les premiers signes laissent croire que la façon de consulter du nouveau gouvernement est beaucoup moins exhaustive et complète que ce qu'il faut. Il suffit de voir comment le gouvernement vient de procéder à toute vitesse, avec autant d'organismes qu'il était possible de rassembler à si court avis, à une consultation entourant l'établissement d'un Secrétariat francophone au ministère du Patrimoine canadien. Le ministre des Finances a également appliqué la même recette en invitant les participants à ses consultations prébudgétaires à la dernière minute et en chronométrant littéralement les interventions des organismes participants, lesquelles étaient limitées à trois minutes par représentant, avec une minute de réplique à la fin. Le gouvernement aura beau dire qu'il ouvre ses consultations au grand public par la voie de l'Internet, ceci ne compense pas cela. Les médias ont rapporté que les consultations prébudgétaires sur le Web ont suscité plus de 5000 réponses des Canadiens, dont la majorité ont proposé des politiques et des initiatives nouvelles de financement dont le Budget 2006 n'a nullement tenu compte. Il serait donc mal avisé de prendre pour acquis que le nouveau gouvernement examinera sérieusement les politiques et les programmes du secteur culturel.

Entre-temps, un grand nombre d'organismes ont des préoccupations pressantes : au cours de la période de transition, les transferts de fonds publics à certains programmes et organismes ont été pratiquement stoppés. Les retards importants des fonds d'exploitation qui sont censés leur être versés ont amené beaucoup d'organismes au bord du gouffre. Certains ont même vu les membres de leur conseil d'administration aller jusqu'à hypothéquer leurs maisons ou puiser dans leurs marges de crédit personnelles pour garder leur organisme à flot jusqu'à ce que l'argent du gouvernement arrive ! ***Cela est tout à fait inacceptable et la CCA demande au gouvernement de résoudre le problème le plus rapidement possible.***

Notre analyse du budget est en quatre sections. La première analyse « l'ensemble de la situation » en examinant les niveaux globaux du financement fédéral. La deuxième porte sur le ministère du Patrimoine canadien et examine la structure organisationnelle et les dépenses de programme du ministère. La troisième section dissèque les dépenses des sous-secteurs culturels, présente les principaux changements, les défis et les possibilités. La section finale explore ce qui s'est produit dans le secteur culturel, à part les dépenses (modifications législatives et réglementaires, autres initiatives de politique susceptibles d'affecter le secteur culturel, etc.).

L'ensemble de la situation

Cette première section examine les dépenses fédérales globales dans le secteur culturel. Le Tableau 1 présente les niveaux de dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis pour la période 2004-2005 à 2006-2007. Les sections subséquentes de l'analyse examinent de façon plus détaillée le ministère, les organismes et les sociétés d'État.

Les trois colonnes centrales du Tableau présentent les dépenses fédérales pour les exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007. L'étude présente les chiffres des trois années parce que le processus de budgétisation des dépenses de 2005-2006 s'écartait dans une certaine mesure du cycle normal des dépenses. Habituellement, on peut calculer les dépenses totales de chaque exercice en additionnant les dépenses du Budget principal et celles des Budgets supplémentaires.¹ Dans le dernier exercice (2005-2006), le Parlement n'a pas adopté les Budgets supplémentaires déposés à l'automne par le gouvernement précédent avant sa dissolution en novembre pour l'élection. Au cours de la période de l'élection et de la transition vers le nouveau gouvernement, les nouvelles dépenses ont été approuvées sous la forme de mandats spéciaux du gouverneur général. Signés par le gouverneur général sur recommandation du gouvernement du jour, les mandats spéciaux sont la façon pour le gouvernement de faire des dépenses additionnelles quand le Parlement est dissout, par exemple en période d'élection ou dans la période qui précède immédiatement la formation d'un nouveau gouvernement.

Table 1 – Dépenses du ministère du Patrimoine canadien et d'une sélection d'organismes et de sociétés d'État, de 2004-2005 à 2006-2007, en millions de dollars

| Organisme ¹ | Dépenses totales 2004-2005 ² | Budget principal 2005-2006 | Budget principal 2006/2007 ³ | Augmentation (diminution) des dépenses entre 2006-2007 et | |
|---|---|----------------------------|---|---|-------------------------|
| | | | | 2004/05 | 2005/06 |
| Ministère du Patrimoine canadien | 1,271.4 | 1,245.2 ⁴ | 1,384.6 | 113.20 +8.9% | 139.40 +11.2% |
| Conseil des Arts du Canada | 154.3 | 150.2 | 170.4 ⁵ | 16.1 10.4% | 20.2 +13.4% |
| Société Radio-Canada | 1,026.3 | 1,042.4 ⁶ | 1,112.0 | 85.70 +8.4% | 69.55 +6.7% |
| Bibliothèque et Archives Canada | 113.8 | 92.9 | 109.1 | (4.70) -4.1% | 16.20 +17.4% |
| Centre national des Arts | 32.4 | 31.2 | 33.3 | 0.90 +2.8% | 2.10 +6.7% |
| Galerie nationale du Canada | 44.2 | 44.5 | 46.6 | 2.40 +5.4% | 2.10 +4.7% |
| Musée canadien des civilisations | 96.3 | 58.7 | 59.9 | (36.40) -37.8% | 1.20 +2.0% |
| Musée canadien de la nature | 61.0 | 55.6 | 59.1 | (1.90) -3.1% | 3.50 +6.3% |
| Musée des sciences et de la technologie du Canada | 29.8 | 24.4 | 25.6 | (4.20) -14.1% | 1.20 +4.9% |
| Office national du film du Canada | 66.8 | 62.9 | 64.8 | (2.00) -3.0% | 1.90 +3.0% |
| Téléfilm Canada | 128.3 | 123.9 | 125.0 | (3.30) -2.6% | 1.10 +0.9% |
| TOTAL | 3,024.6 | 2,931.9 | 3,190.40 | 165.80 +5.5% | 258.50 +8.8% |

¹ Habituellement, le gouvernement dépose le Budget principal en février avant le commencement de chaque exercice (1er avril) et dépose un ou deux Budgets supplémentaires au cours de l'exercice (habituellement à l'automne) pour faire approuver par le Parlement les dépenses additionnelles non prévues dans le Budget principal.

¹Tous ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Dépenses totales du Budget principal et des Budgets supplémentaires en 2004-2005. Un certain nombre d'organismes ont connu une réduction de leurs niveaux de dépenses dans les Budgets supplémentaires de 2004-2005 en vertu de l'initiative de réaffectation du gouvernement. Nous avons inclus les augmentations et les réductions de financement dans le calcul du changement net du financement pour chaque organisme.

³Cela inclut les dépenses approuvées sous la forme de mandats spéciaux du gouverneur général avant le dépôt du Budget principal.

⁴Le chiffre inclut 127,1 millions de dollars de financement additionnel annoncé pour le ministère dans le Budget 2005.

⁵Le chiffre inclut 20 millions de dollars de financement additionnel annoncé pour le Conseil des Arts du Canada dans le Budget 2006.

⁶Le chiffre inclut 60 millions de dollars de financement additionnel annoncé pour la Société Radio-Canada dans le Budget 2005.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget principal 2006-2007, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget principal 2005-2006, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget principal 2004-2005, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (A) 2004-2005*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (B), 2004-2005*.

Nous avons inclus les trois exercices pour présenter une image plus exacte des changements des dépenses fédérales. Dans la première colonne, exercice 2004-2005, les dépenses indiquées sont celles du Budget principal et des Budgets supplémentaires. Les dépenses apparaissant dans la colonne centrale du Tableau viennent du Budget principal 2005-2006 seulement (étant donné que les Budgets supplémentaires 2005-2006 n'ont pas été approuvés par le Parlement). Pour 2006-2007, le Budget principal comprend les mandats spéciaux du gouverneur général. En l'absence d'information pour 2004-2005, les augmentations sur douze mois du dernier exercice au présent exercice auraient donné l'image d'augmentations beaucoup plus élevées pour le secteur (étant donné que les chiffres pour 2005-2006 n'incluent pas les Budgets supplémentaires et que les dépenses additionnelles étaient sous la forme de mandats spéciaux, inclus dans le Budget supplémentaire 2006-2007). Pour présenter un portrait plus exact des changements des niveaux de dépenses, les deux dernières colonnes du Tableau indiquent les augmentations/diminutions de financement entre l'exercice courant (2006-2007) et les deux exercices précédents (2004-2005, qui inclut le Budget principal, et 2005-2006, qui ne l'inclut pas).

Une augmentation modeste des niveaux totaux de financement

Comme le Tableau le montre, à peu près tous les organismes ont connu de légères augmentations de financement entre le Budget principal de l'exercice courant (2006-2007) et ceux des deux exercices précédents. Comme nous l'avons déjà noté, les augmentations semblent plus élevées entre le dernier exercice et l'exercice courant, étant donné que le dernier exercice n'inclut pas les dépenses des Budgets supplémentaires. Comme on le voit dans les deux dernières cellules de la rangée du bas, les niveaux de financement des organismes présentés dans le tableau augmentent collectivement de 4,8 % par rapport à ceux de 2004-2005 et de 8,1 % par rapport à ceux de 2005-2006 (il faut interpréter cette dernière augmentation avec prudence étant donné l'absence de dépenses des Budgets supplémentaires en 2005-2006).

Il faut noter que le gouvernement Harper pourrait affecter des dépenses additionnelles aux organismes présentés dans le Tableau si jamais il devait déposer des Budgets supplémentaires. Les sources au ministère du Patrimoine canadien laissent en effet croire qu'il y aura des Budgets supplémentaires à la fin de l'automne. Si c'est le cas, les augmentations des niveaux totaux de financement pourraient être plus importantes que le Tableau l'indique actuellement.

Les sections qui suivent examinent de plus près les changements des niveaux de financement de chacun de ces organismes. Pour le moment, « l'ensemble de la situation » révèle que les augmentations de

pourcentage du financement varient selon les organismes, les plus importantes étant celles du ministère du Patrimoine canadien, du Conseil des Arts du Canada, de la Société Radio-Canada et de Bibliothèque et Archives Canada². Le Centre national des Arts, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature et le Musée des sciences et de la technologie du Canada ont tous connu des augmentations de financement inférieures à la moyenne entre 2005-2006 et 2006-2007.³ Le Budget du Musée des beaux-arts du Canada s'est accru, de façon toutefois relativement plus importante dans la période 2004-2005 à 2006-2007 que dans la période 2005-2006 à 2006-2007. Le financement de l'Office national du film et de Téléfilm Canada a diminué par rapport aux niveaux de 2004-2005 et augmenté légèrement rapport à ceux de 2005-2006.

² La diminution du financement de Bibliothèque et Archives Canada entre 2004-2005 et 2006-2007 traduit les coûts de la transition organisationnelle de l'organisme dans la fusion de la Bibliothèque nationale du Canada et des Archives nationales du Canada qui a donné lieu à la création de Bibliothèque et Archives Canada.

³ Comme il ressort d'une section subséquente de la présente analyse, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature et le Musée des sciences et de la technologie ont connu des diminutions de financement, certaines draconiennes, entre 2004-2005 et 2006-2007, dues aux augmentations ponctuelles des dépenses au titre des projets d'immobilisations en 2004-2005.

Le ministère du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend le ministère du Patrimoine canadien, cinq organismes gouvernementaux (dont Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et neuf sociétés d'État (dont le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts et le Musée des beaux-arts du Canada). En plus de l'administration centrale à Ottawa, le ministère du Patrimoine canadien a des bureaux régionaux dans l'Ouest, dans les provinces des Prairies et dans le Nord, en Ontario, au Québec et au Canada atlantique.

Comme on peut le voir au Tableau 1 de la section précédente, les niveaux de financement du ministère augmentent pour l'exercice 2006-2007 par rapport à ceux de 2005-2006 et 2004-2005. En 2004-2005, le financement total était 1 271,4 millions de dollars. En 2005-2006, le ministère a reçu un total de 1 245,2 millions de dollars. Le Budget principal de l'exercice courant alloue 1 384,6 millions de dollars de financement au ministère. Encore une fois, le chiffre est ambigu. Le fait qu'il inclut le financement sous la forme de mandats spéciaux du gouverneur général brouille l'interprétation de l'augmentation du financement de 11,2 % du financement en 2006-2007 par rapport à 2005-2006. Cela dit, l'augmentation de financement de 2004-2005 à 2006-2007 est assez importante et représente un taux de croissance de 8,9 % des niveaux de financement entre les deux années.

La section suivante de la présente analyse du budget effectue un examen détaillé des niveaux de financement des programmes clés du ministère. La présente section porte sur l'ensemble des résultats stratégiques du ministère et ses principaux programmes. Conformément aux nouvelles exigences du Conseil du Trésor, le ministère a restructuré considérablement en 2005-2006 la façon dont il conçoit ses activités et en fait rapport. Nous avons entrepris l'examen détaillé de ces changements dans l'Analyse du budget de l'an dernier. Le ministère continue d'utiliser le même gabarit de rapport, qui comprend les résultats stratégiques, les programmes liés à la poursuite des résultats stratégiques et les sous-activités des programmes (les sous-activités des programmes sont des activités de programme plus détaillées qui sont liées à la poursuite des résultats stratégiques).

Le Tableau 2 de la page suivante présente cette structure de rapport. Il montre que le ministère maintient deux résultats stratégiques; le premier touche le partage et l'expression des expériences culturelles et le deuxième l'inclusion sociale et la participation des citoyens. La deuxième colonne indique les Activités de programme associées à ces deux résultats stratégiques. Les sept activités de programme sont : création de contenu canadien et excellence des performances, expression culturelle et participation, préservation du patrimoine, accès et participation, compréhension interculturelle; développement des communautés et renforcement des capacités et participation à la vie communautaire et à la vie civique, qui comprennent à leur tour des sous-activités de programme plus détaillées (sous-secteurs culturels clés comme les arts, les industries culturelles et le patrimoine) et des sous-sous-activités de programme (programmes spécifiques à chacun de ces secteurs).

Les deux dernières colonnes du Tableau présentent les dépenses de chacun des Résultats stratégiques et des Activités de programme du ministère pour les exercices 2005-2006 and 2006-2007.⁴ Le Tableau révèle que c'est la deuxième Activité de programme, « Viabilité de l'expression culturelle et de la participation » qui a profité de l'augmentation la plus importante des dépenses. Le financement de cette Activité de programme double presque en passant de 141,6 millions de dollars à 281,9 millions de dollars. Comme on le voit dans la discussion de la section suivante, la part du lion de cette augmentation est dirigée vers le sport, notamment le Soutien au sport et l'accueil de manifestations sportives. La première et la septième Activité de programme ont profité d'autres augmentations importantes. La « Création de contenu canadien et l'excellence des performances » a vu son financement grimper de 245,1

⁴ Les chiffres de l'exercice 2004-2005 ne sont pas disponibles étant donné que le ministère a adopté le nouveau cadre de gestion seulement en 2005-2006. De plus, si l'Analyse du Budget de l'an dernier présentait les dépenses prévues pour les exercices futurs et la répartition des ressources humaines selon les Résultats stratégiques et les Activités de programme, ces données ne sont pas encore disponibles pour l'exercice courant (les niveaux de dotation et les projections des dépenses apparaissent seulement dans la Partie III du Budget des dépenses, le *Rapport sur les plans et les priorités*, qui n'a pas encore été déposé).

millions de dollars à 297,9 millions de dollars tandis que la « Participation à la vie communautaire et à la vie civique » a vu le sien grimper de 134,6 millions de dollars à 207,9 millions de dollars. C'est encore le sport qui a surtout profité de cette augmentation des dépenses par l'entremise du Programme de soutien du sport et d'accueil des manifestations sportives. La seule Activité de programme qui a connu une diminution de financement est « Développement des communautés et renforcement des capacités » qui a connu une baisse de 258,6 millions de dollars à 240,8 millions de dollars.

La proportion du financement de chaque Résultat stratégique demeure relativement stable entre 2005-2006 et 2006-2007; plus de la moitié des dépenses du ministère sont affectées au Résultat stratégique 1, l'expression et la partage de l'expérience culturelle. La majorité des dépenses du ministère pour les arts, le patrimoine et les industries culturelles sont faites sous ce premier Résultat stratégique. Comme le Tableau le révèle, la proportion du financement dont a profité la deuxième Activité de programme, « Viabilité de l'expression culturelle et de la participation » a augmenté, notamment avec les contributions additionnelles au sport.

En ce qui a trait aux dépenses visant le deuxième Résultat stratégique du ministère, le Budget 2006 affecte relativement plus de dépenses à la septième Activité de programme, « Participation à la vie communautaire et à la vie civique », les programmes autochtones étant l'un des principaux bénéficiaires de l'augmentation.

Table 2 – Department of Canadian Heritage: Program Activity Architecture

| Résultats stratégiques | Activités de programme | Sous-activités de programme | Exemples de sous-activités de programme | Budget principal en millions de dollars | |
|--|--|--------------------------------|--|---|------------|
| | | | | 2005-2006 | 2005-2006 |
| Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde | Création de contenu canadien et excellence des performances | Arts et industries culturelles | Fonds canadien de télévision; volet de la création de contenu du Fonds de la musique du Canada; Fonds du Canada pour les magazines; Édition; Nouveaux médias / médias interactifs | 245.1 | 297.,9 |
| | | Sport | Aide aux athlètes; Soutien au sport et accueil de manifestations sportives | | |
| | Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel | Arts et industries culturelles | Soutien au secteur des arts; renforcement des capacités : Fonds de la musique du Canada et Secteur du film et de la vidéo; volet du développement de l'industrie du secteur de l'Édition et Fonds du Canada pour les magazines | 141.6 | 281.9 |
| | | Patrimoine | Réseau canadien d'information sur le patrimoine; Soutien des établissements et organismes voués au patrimoine | | |
| | | Sport | Vancouver 2010, Grands Jeux multisports; Jeux du Canada | | |
| | | International | Routes commerciales; TV5; Francophonie internationale; Normalisation internationale; Renforcement des capacités et coopération | | |
| | Préservation du patrimoine canadien | Patrimoine | Préservation des longs métrages et accès; Préservation de la musique canadienne et accès; Institut canadien de conservation | 35.5 | 36.7 |
| | | Cultures autochtones courantes | Langues et cultures autochtones; Radiodiffusion autochtone | | |
| | Accès et participation à la vie culturelle du Canada | Arts et industries culturelles | Les arts dans les communautés; Edition : projet de la chaîne d'approvisionnement; Aide à la distribution des publications; Fonds de la musique du Canada : initiatives collectives | 188.9 | 200.5 |
| | | Patrimoine | Patrimoine culturel canadien en ligne; Expositions et collections; Biens culturels mobiliers | | |
| Résultat stratégique total 1 | | | | 611.1 | 817 |

| | | | | | |
|--|---|---|--|----------------|----------------|
| Résultat stratégique 2 : Les Canadiens vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens | Promotion de la compréhension interculturelle | Langues officielles | Promotion de la dualité linguistique; Apprentissage de la langue seconde | 113.9 | 119.0 |
| | | Multiculturalisme | Multiculturalisme | | |
| | | Sport | Sport | | |
| | Développement des communautés et renforcement des capacités | Partenaires autochtones | Organismes autochtones | 258.6 | 240.8 |
| | | Langues officielles | Vie communautaire; Enseignement dans la langue de la minorité | | |
| | Participation à la vie communautaire et à la vie civique | Multiculturalisme | | 134.6 | 207.9 |
| | | Communautés | Jeunes autochtones; Femmes autochtones | | |
| | | Participation des citoyens | L'Initiative canadienne sur le bénévolat | | |
| | | Sport | Développement de la participation au sport; Jeux autochtones de l'Amérique du Nord; Jeux d'hiver de l'Arctique | | |
| | | Jeunesse | Echanges Canada; Katimavik; Jeunesse Canada au travail | | |
| Célébration | | Célébration, commémoration et apprentissage | | | |
| International | Expositions internationales | | | | |
| Résultat stratégique total 2 | | | | 507.1 | 567.7 |
| TOTAL DU MINISTÈRE | | | | 1,118.1 | 1,384.6 |

Sources : Site Web du ministère du Patrimoine canadien : « Ministère du Patrimoine canadien – Cadre stratégique et Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien 2005-2006 », http://www.canadianheritage.gc.ca/pc-ch/org/mission/paa_table_f.cfm, consulté le 10 mai 2006; Ministère du Patrimoine canadien, *Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités*, « Ministère du Patrimoine canadien : Architecture des activités de programmes », pp. 8-10; « Structure de responsabilisation de Patrimoine canadien : Tableau détaillé », pp. 87-88; et Tableau 1: Dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein, pp. 90-91; et Gouvernement du Canada, *2006-2007 Budget principal, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*;

Nota : Chiffres arrondis, totaux approximatifs..

Développements dans les sous-secteurs culturels

Le tableau ci-dessous présente le financement des exercices 2005-2006 et 2006-2007 pour les subventions et les contributions clés du ministère du Patrimoine canadien. Cette section examine ces dépenses et met en valeur les développements clés dans les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles. On examine aussi les dépenses dans le sport, les langues officielles et les programmes autochtones et les mesures fiscales clés introduites dans le Budget 2006.

Table 3 – Ministère du Patrimoine canadien : Subventions et contributions choisies, 2005-2006 à 2006-2007 (en dollars)

| Subvention/contribution | 2005-2006 Budget principal | 2006-2007 Budget principal |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien | | |
| Développement des compétences | 5,854,997 | 6,310,043 |
| Subventions à des fins de dotation | 15,500,000 | 14,884,420 |
| Fonds de stabilisation | 4,026,436 | 626,760 |
| Initiatives de réseautage | - | 1,000,000 |
| Programme Présentation des arts Canada | 22,642,028 | 21,418,998 |
| Capitales culturelles du Canada | 2,000,000 | 3,862,680 |
| Programme Espaces culturels Canada | 27,672,259 | 26,901,423 |
| Programme national de formation dans le secteur des arts | 16,172,750 | 15,903,920 |
| Programme d'aide aux musées | 11,730,350 | 12,023,284 |
| Fonds canadien de télévision | 99,550,000 | 99,550,000 |
| Culture canadienne en ligne | 8,500,000 | 12,245,951 |
| Fonds des nouveaux médias du Canada | 8,150,000 | 14,132,000 |
| Fonds des partenariats | 8,200,000 | - |
| Programme de développement de l'industrie de l'Édition | 38,368,948 | 30,094,798 |
| Fonds du Canada pour les magazines | 9,652,000 | 16,067,998 |
| Programme d'aide aux publications | 41,400,000 | 45,400,000 |
| Subventions et contributions au sport : | | |
| Programme d'aide aux athlètes | 27,000,000 | 27,000,000 |
| Programme de soutien du sport | 36,074,345 | 97,825,345 |
| Programme d'accueil de manifestations sportives | 19,165,000 | 153,585,000 |
| Langues officielles | | |
| Programme d'amélioration des langues officielles | 103,943,510 | 109,219,110 |
| Programme de développement des communautés de langue officielle | 219,842,501 | 213,200,870 |
| Programmes autochtones | | |
| Programmes pour les autochtones | 30,295,707 | 61,806,262 |

Sources : Gouvernement du Canada, *2006-2007 Budget principal, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget principal 2005-2006, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*.

Arts

UN AVENIR EN ART. Comme l'indiquait l'Analyse du Budget de l'an dernier, le gouvernement précédent a renouvelé cette initiative phare pour cinq ans, à un niveau de 172 millions de dollars par année. Le financement total devait s'élever à 860 millions de dollars sur cinq ans (2005-2006 à 2009-2010) et une somme additionnelle de 20 millions de dollars par année allait être versée à l'initiative par réaffectation interne (le ministère réaffecte 20 millions de dollars à l'interne pour financer l'initiative depuis qu'elle existe). Si les niveaux de financement de l'initiative *Un avenir en art* demeurent stables dans le Budget principal par rapport à l'exercice précédent, l'avenir du financement de l'initiative est moins clair. Après l'annonce du renouvellement par le gouvernement précédent, les fonctionnaires du ministère ont obtenu les engagements nécessaires du Conseil du Trésor pour intégrer le renouvellement dans le cadre financier du gouvernement. Le nouveau gouvernement peut néanmoins décider de changer le cadre financier et d'annuler les renouvellements de programmes s'il le veut. Le Parlement approuve les dépenses seulement sur une base annuelle par l'entremise du processus du Budget principal et des Budgets supplémentaires. Les dépenses engagées à long terme apparaîtront dans le Budget, comme ce fut le cas cette année pour le Conseil des Arts du Canada (voir ci-dessous). Mais en l'absence de mention explicite du financement de l'initiative *Un avenir en art* dans les documents budgétaires, le financement à long terme n'est pas garanti. **La CCA a soulevé le risque dans son Analyse du Budget de l'an dernier en notant qu'un nouveau gouvernement ne serait pas lié par les engagements à long terme d'un gouvernement précédent.**

Comme cela était mentionné dans l'Analyse du Budget de l'an dernier, la répartition précise du financement de l'initiative *Un avenir en art* selon les différents volets de financement demeure obscure. **La CCA propose à nouveau que le ministère du Patrimoine canadien élabore un rapport annuel des dépenses et de l'administration (fonctionnement du programme, résultats, changements clés et développements, etc.) de l'initiative *Un Avenir en art*. La démarche serait bienvenue pour rendre le financement et l'administration de l'initiative *Un avenir en art* plus transparent.**

Comme le montre le Tableau 3, le financement des divers volets de l'initiative *Un avenir en art* demeure relativement stable, sauf en ce qui a trait aux quelques exceptions notables qui suivent.

Le **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien** a pour objectif de « renforcer l'efficacité organisationnelle et de développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine. »⁵ Le programme comprend plusieurs volets. Le volet de renforcement des capacités finance les organismes des arts et du patrimoine qui oeuvrent dans des secteurs sans fonds de stabilisation. Les fonds ont pour objet d'améliorer l'efficacité organisationnelle. Le gouvernement utilise des Incitatifs aux fonds de dotation pour soutenir les organismes du domaine des arts dans l'établissement de fonds de dotation en subventionnant les dons privés en contrepartie. Les fonds de stabilisation aident les organismes locaux du domaine des arts et du patrimoine en finançant les organismes sans but lucratif au niveau communautaire. Le volet Projets de réseautage appuie, sous la forme de contributions, des projets pancanadiens de réseautage « qui visent à améliorer et à renforcer la capacité, en exploitant le dynamisme des artistes, des arts et de la culture pour créer des collectivités, durables et saines. »⁶ Avant le Budget de cette année, le ministère a réaffecté du financement à l'intérieur du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien, mais le niveau total de financement du Programme est demeuré pareil. Le financement des deux premiers volets du Programme demeure stable. En ce qui concerne les fonds de stabilisation, le gouvernement s'attendait à recevoir beaucoup moins de demandes et a réduit le financement de ce volet en conséquence. Ces fonds ont été attribués au volet du réseautage et au programme des Capitales culturelles du Canada comme nous en parlons plus loin (officiellement, le programme des Capitales culturelles du Canada fait partie du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien, mais il est traité comme un programme distinct à des fins opérationnelles et de communications).

Les niveaux de financement du **Programme Présentation des arts Canada** de l'exercice courant sont relativement stables par rapport à l'exercice de l'an dernier. Le programme a pour objectif d'offrir aux

⁵ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

⁶ Ibid.

Canadiens « un accès direct à diverses expériences artistiques de qualité par le biais d'une aide financière versée aux organismes de diffusion artistique ou aux organismes qui les soutiennent. »⁷

Le programme **Capitales culturelles du Canada** a pour objectif « de promouvoir les arts et la culture au sein des municipalités canadiennes en reconnaissant l'excellence et en soutenant des activités spéciales qui célèbrent les arts et la culture et les intègrent à la planification municipale. »⁸ Les gagnants de la compétition du programme Capitales culturelles du Canada 2006 sont : Saskatoon, Saskatchewan; St. John's, Terre-Neuve et Labrador; Saint-Joseph-de-Beauce, Québec; District of West Vancouver, Colombie-Britannique; et Wikwemikong, Ontario. Dans le Budget de cette année, le financement du programme des Capitales culturelles a augmenté de 2 000 000 \$ à 3 862 680 \$. En 2005-2006, les contributions maximales ont augmenté de 500 000 \$ à 2 000 000 \$ pour les municipalités avec une population de plus de 125 000 (un gagnant par année), de 500 000 \$ à 750 000 \$ pour celles dont la population est entre 50 000 et 125 000 (un gagnant par année), et de 250 000 \$ à 500 000 \$ pour celles dont la population est de moins de 50 000 personnes (deux gagnants par année).

Le programme **Espaces culturels Canada** contribue à « améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques » et à « améliorer l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux collections muséales et aux expositions patrimoniales »⁹. Les organismes sans but lucratif du domaine des arts et du patrimoine demandent du financement au programme pour les aider à construire, améliorer et rénover leurs installations, pour acheter du matériel et pour faire des études de faisabilité. Le financement du programme demeure stable dans le Budget de cette année.

Le **Programme national de formation dans le secteur des arts** vient en aide aux « établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. »¹⁰ Le gouvernement précédent avait prévu de verser au Programme un financement complémentaire de deux millions de dollars en 2006-2007, de quatre millions de dollars en 2007-2008 et de six millions de dollars en 2008-2009. Le nouveau gouvernement n'a pas respecté ces engagements d'augmentation du financement. Le financement du programme dans le Budget principal demeure stable à environ 16 millions de dollars. *Selon nos sources au ministère, il ne faudrait pas s'attendre à ce que les niveaux de financement du Programme national de formation dans le secteur des arts vont augmenter dans un proche avenir.*

Conseil des Arts du Canada. Le gouvernement a annoncé l'augmentation du financement du Conseil des Arts du Canada pendant deux ans dans le Budget 2006. L'augmentation de 20 millions de dollars du financement de l'exercice 2006-2007 fait passer celui-ci à 170,4 millions de dollars et le gouvernement s'est engagé à accroître encore le financement du Conseil de 10 millions de dollars en 2007-2008, pour un financement total de 180,4 millions de dollars. S'il s'agit certainement d'une bonne nouvelle pour le Conseil, les engagements sont moins généreux que ceux du gouvernement précédent. Le gouvernement précédent avait en effet annoncé le 25 novembre dernier son intention d'augmenter de 306,5 millions de dollars le financement du Conseil des Arts du Canada (56,5 millions de dollars en 2006-2007, 100 millions de dollars en 2007-2008 et 150 millions de dollars en 2008-2009). Le nouveau gouvernement a malheureusement décidé de réduire l'augmentation de financement prévue et de la répartir sur une période de deux ans seulement. Les augmentations de financement sont évidemment d'excellentes nouvelles quand même pour le secteur et, par cette mesure, comme la présidente du Conseil des Arts du Canada Karen Kain l'a souligné, « le gouvernement reconnaît la valeur et l'importance de la contribution des arts à la qualité de vie des citoyennes et citoyens et à leurs communautés. »¹¹ Le Conseil des Arts du Canada célébrera son 50^e anniversaire en 2007. **Comme nous l'avons indiqué dans notre Analyse du Budget de l'an dernier, la CCA souhaiterait que le**

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Site Web du Conseil des Arts du Canada

gouvernement décide d'augmenter considérablement, et de façon permanente, le financement du Conseil à l'occasion de l'année de son 50^e anniversaire.

Le financement du **Centre national des Arts** (CNA) augmente légèrement en 2006-2007 jusqu'à un total de 33,3 millions de dollars par rapport à 31,2 millions de dollars en 2005-2006 et 32,4 millions de dollars en 2004-2005 (voir Tableau 1). Le CNA devait aussi recevoir du financement additionnel prévu par le gouvernement précédent (1,5 million de dollars en 2006-2007, deux millions de dollars en 2007-2008 et trois millions de dollars en 2008-2009), mais le Budget 2006 ne contient rien à propos de ces augmentations. Le nouveau gouvernement n'a pas respecté les engagements du gouvernement précédent. Comme l'indique le Tableau 1, le financement du **Musée des beaux-arts du Canada** augmente également de façon modeste jusqu'à un total de 46,6 millions de dollars en 2006-2007 (par rapport à 44,5 millions de dollars en 2005-2006 et à 44,2 millions de dollars en 2004-2005).

Programme de promotion des arts. Ce programme du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) accorde des subventions à des groupes et à des particuliers canadiens « pour promouvoir la culture canadienne à l'étranger. »¹² Le programme fait partie des activités de diplomatie publique du MAECI et le Budget principal des dépenses de cette année prévoit des subventions d'aide aux relations culturelles de 7,9 millions de dollars (soit une augmentation de plus de trois millions de dollars par rapport au Budget principal de 2005-2006).

Patrimoine

Musées. Le **Programme d'aide aux musées** finance les projets des musées et d'autres institutions qui sont conformes à ses priorités : « les projets qui illustrent la diversité du patrimoine culturel et naturel du Canada et qui mettent en relief des perspectives pancanadiennes (expositions itinérantes, activités de diffusion externe, initiatives de collaboration, partenariats, etc.), les projets qui favorisent et soutiennent le développement des activités patrimoniales autochtones et les projets qui visent à consolider la capacité organisationnelle des institutions muséales. »¹³ Le financement de 12 millions de dollars du programme demeure relativement stable dans le Budget principal des dépenses de cette année. *Toutefois, comme l'Association des musées canadiens (AMC) l'a souvent souligné, le programme est considérablement sous-financé par rapport aux années précédentes : une analyse de 2001 de l'AMC a révélé que le programme devrait recevoir un financement supplémentaire de 30 millions de dollars de 1972 seulement pour suivre l'inflation.*

L'AMC était déçue de constater qu'une nouvelle politique sur les musées ne figurait pas dans les priorités du nouveau gouvernement pour le secteur culturel et n'a donc pas été surprise de voir que le Budget 2006 ne prévoyait pas d'investissement nouveau dans les musées. L'AMC a été l'un des premiers organismes du secteur culturel à rencontrer la nouvelle ministre du Patrimoine canadien et affirme qu'elle continuera à travailler avec elle pour élaborer une nouvelle politique fédérale sur les musées – y compris une nouvelle démarche de financement de 75 millions de dollars de plus par année pour les musées. La nouvelle politique est en préparation depuis longtemps, mais il ne semble pas qu'elle sera mise en application encore bientôt. La ministre du Patrimoine canadien a déclaré lors de sa comparution devant le Comité permanent du patrimoine canadien au début de juin que la politique est en train d'être examinée et qu'elle n'apparaîtrait pas dans un proche avenir. **La CCA appuie sans restrictions l'adoption de la nouvelle politique des musées et les augmentations budgétaires qui doivent en soutenir l'application.**

Comme on le voit au Tableau 1, le financement du **Musée canadien des civilisations** et du **Musée des sciences et de la technologie du Canada** diminue considérablement par rapport à l'exercice 2004-2005. La chute vertigineuse du financement des deux musées s'explique par la conclusion de deux projets d'immobilisations importants récemment, soit la construction du Musée de la guerre qui a affecté le Musée canadien des civilisations et la construction des nouvelles installations du Musée de l'aviation du Canada qui a affecté le Musée des sciences et de la technologie du Canada. Dans la foulée des

¹² Site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

¹³ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

dépenses relatives à ces projets, les niveaux de financement demeurent stables à environ 60 millions de dollars pour le Musée canadien des civilisations et 25 millions de dollars pour le Musée des sciences et de la technologie du Canada.

Les augmentations du financement du **Musée canadien de la nature** sont dues principalement aux rénovations en cours de l'Édifice commémoratif Victoria. Elles ont été entreprises en phases en 2004 et dureront jusqu'en 2009. L'édifice rénové aura une nouvelle infrastructure et sera doté de mesures de protection de l'environnement. Au cours de la période de rénovation, certaines parties du musée ne sont pas ouvertes au public et des frais d'admission sont collectés sous la forme de dons.

Bibliothèque et Archives Canada. Bibliothèque et Archives Canada a été établi en 2004 avec l'intégration de la Bibliothèque nationale du Canada et des Archives nationales du Canada. Comme le Tableau 1 l'indique, les dépenses ont été assez inégales au cours des trois derniers exercices, en grande partie à cause des coûts de la transition organisationnelle associée à la création de la nouvelle institution. Le niveau de financement de 2006-2007 était 109,1 millions de dollars, incluant le nouveau financement affecté au développement, à la description et au soin de la collection et au **Musée du portrait du Canada**. Établie en 2001, la mission du Musée du portrait consiste à « mettre en valeur des portraits de personnes de toutes conditions sociales qui ont contribué au développement du Canada et de celles qui continuent de le faire. »¹⁴ Le financement du Musée fait un saut de 157 000 \$ en 2005-2006 à 4,9 millions de dollars en 2006-2007, principalement pour soutenir la rénovation et la construction requises pour les installations du Musée au 100, rue Wellington. Le Musée est censé ouvrir en 2007 mais selon des rumeurs de plus en plus insistantes, il se peut que le projet soit mis sur les tablettes.

Industries culturelles

Radiodiffusion et production audio-visuelle

Fonds canadien de télévision. Le Fonds canadien de télévision (FCT) est financé par l'entremise de fonds publics et privés pour stimuler le financement et la radiodiffusion de la programmation de télévision canadienne. Son niveau de financement est stable à 99,55 millions de dollars.

Société Radio-Canada. Le Tableau 1 indique une augmentation modeste du financement de la Société Radio-Canada (SRC); celui-ci s'élève à 1 112 millions de dollars en 2006-2007. Si la SRC a reçu un « financement complémentaire » dans le Budget 2005, les augmentations de cette année ont été intégrées dans le Budget principal. Ce sont les chaînes de radio et de télévision et les services de transmission et de distribution des programmes qui profitent des augmentations. Le gouvernement conservateur pourrait entreprendre bientôt l'examen du mandat de la SRC. Le gouvernement dit qu'il n'a pas l'intention de verser de financement additionnel à l'organisme tant que cet examen n'aura pas été fait et que les priorités de la programmation de la SRC n'auront pas été déterminées. Le Comité permanent du patrimoine canadien s'est montré fortement intéressé à participer à l'examen du mandat; il a adopté une motion qui demande à la ministre du Patrimoine canadien d'inviter le Comité à examiner les termes de référence de cet examen du mandat de la SRC et d'y proposer des modifications.

Culture canadienne en ligne. Culture canadienne en ligne s'inscrit dans la stratégie du ministère du Patrimoine canadien « visant à encourager une présence canadienne unique dans Internet. »¹⁵ Son financement de 8,5 millions de dollars en 2005-2006 a augmenté à 12,2 millions de dollars en 2006-2007. Il s'agit « d'assurer un accès significatif et transparent à un contenu qui favorise une meilleure compréhension du Canada et de sa grande diversité. »¹⁶ Cela comprend le *Fonds des nouveaux médias du Canada*, administré par Téléfilm Canada. Le Fonds a pour objectif de « Favoriser la conception, la production, la commercialisation ou la distribution de nouveaux médias culturels canadiens de qualité supérieure, originaux, interactifs ou en ligne, dans les deux langues officielles. »¹⁷ Le financement du

¹⁴ Site Web du Musée du portrait du Canada

¹⁵ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

Fonds des nouveaux médias du Canada augmente considérablement par rapport au dernier exercice et passe de 8,2 millions de dollars à 14,1 millions de dollars. Mais cette augmentation est plus apparente que réelle, puisque des sources du ministère indiquent que les niveaux de financement sont demeurés stables par rapport au dernier exercice et reflètent une entente de financement de deux ans entre le ministère et Téléfilm Canada (l'absence de Budgets supplémentaires en 2005-2006 semble expliquer cette augmentation apparente).

Le *Fonds des partenariats* favorise les initiatives de partenariat entre des organismes sans but lucratif, publics et privés, « visant à mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact, par l'entremise d'Internet et dans les deux langues officielles, avec les richesses de leur patrimoine national que sont les collections culturelles détenues par les organismes culturels provinciaux, municipaux et locaux. »¹⁸ Si le Budget principal de cette année semble éliminer le *Fonds des partenariats*, les sources du ministère indiquent que son niveau de financement est le même qu'au cours du dernier exercice (on s'attend à ce que les dépenses soient attribuées au *Fonds* dans les Budgets supplémentaires).

Comme le montre le Tableau 1, le financement de l'**Office national du film** demeure très stable par rapport aux niveaux de financement des deux derniers exercices (64,8 millions de dollars en 2006-2007 par rapport à 66,8 millions de dollars en 2004-2005 et 62,9 millions de dollars en 2005-2006). Le financement de **Téléfilm Canada** demeure aussi relativement stable : 125 millions de dollars en 2006-2007, par rapport à 123,9 millions de dollars en 2005-2006 et 128,3 millions de dollars en 2004-2005).

Édition

Édition du livre. Le Budget 2006 diminue considérablement le financement des éditeurs par l'entremise du **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)**. Le PADIÉ a pour principal objectif « d'assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger »¹⁹ en favorisant l'industrie de l'édition canadienne. Le Programme comprend quatre volets : Aide aux éditeurs (financement des éditeurs pour appuyer la production et la promotion continues de livres d'auteurs canadiens); Projet de la chaîne d'approvisionnement (pour renforcer et moderniser la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada; Initiatives collectives (développement des capacités de l'ensemble de l'industrie du livre); Aide à la commercialisation internationale (financement pour favoriser les ventes à l'exportation). Depuis quelques années, le PADIÉ a reçu un financement complémentaire de huit millions de dollars par l'entremise de l'initiative *Un avenir en art*. Cette année, le financement complémentaire n'apparaît pas dans le Budget principal : le financement de 38,4 millions de dollars en 2005-2006 tombe à 30 millions de dollars en 2006-2007. Les sources au ministère indiquent que le programme recevra le financement complémentaire dans les Budgets supplémentaires de cette année. Entre-temps, le PADIÉ, qui débourse ses fonds au début de l'exercice, recevra le financement complémentaire par l'entremise d'une réaffectation ministérielle interne.

Édition du périodique. Les deux grandes sources de financement des éditeurs du périodique sont le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) et le Programme d'aide aux publications (PAP). Le FCM finance les coûts du contenu rédactionnel, l'expansion des petites maisons d'édition de magazines, le développement de l'industrie et les magazines artistiques et littéraires. L'apparence d'une augmentation du financement peut être plus apparente que réelle : comme l'Analyse du Budget de l'an dernier l'a révélé, le FCM s'attendait à recevoir du financement additionnel dans le Budget principal de 2005-2006 pour atteindre un niveau de financement de 16 millions de dollars (le niveau de financement total de 2004-2005). Si ce montant est « déplacé » de l'exercice 2006-2007 à l'exercice 2005-2006, le FCM connaîtra en réalité une diminution de financement. Il reste à voir si le FCM obtiendra des fonds additionnels par l'entremise des Budgets supplémentaires.

L'histoire est la même pour le **Programme d'aide aux publications** qui aide à compenser les frais postaux des éditeurs du périodique. Comme l'indiquait l'Analyse du Budget de l'an dernier, pour

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

l'exercice 2005-2006, le total des dépenses prévu était 45,4 millions de dollars (41,4 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses 2005-2006, plus une autre tranche de quatre millions à venir dans les Budgets supplémentaires de 2005-2006). Comme le Parlement n'a pas adopté de Budgets supplémentaires en 2005-2006, la tranche additionnelle de quatre millions de dollars semble avoir été « déplacée » en 2006-2007; reste à voir si le programme obtiendra du financement additionnel par l'entremise des Budgets supplémentaires au cours de l'année. Dans le contexte de l'augmentation continue des tarifs postaux, le *Programme d'aide aux publications* a absolument besoin d'un financement convenable. D'ailleurs, **à la lumière d'une étude récente indiquant que la Société canadienne des postes bénéficie d'une marge de 32 % sur ses activités de livraison de magazines, la CCA se joint à Magazines Canada pour demander comment il est possible de concilier cela avec la politique du gouvernement qui consiste à offrir du contenu canadien aux Canadiens.**

Autres dépenses

Comme le Tableau 3 l'indique, le financement du sport augmente de façon considérable dans le Budget principal de cette année. Les deux programmes clés qui profitent de ces augmentations sont le **Programme de soutien au sport (PSS)** et le **Programme d'accueil de manifestations sportives**. Le Programme de soutien au sport finance les organismes de sport nationaux, les organismes de services multisports (qui aident les organismes de sport nationaux admissibles) et les organismes actifs dans des secteurs prioritaires (y compris le partage d'information, la promotion du sport et la recherche). Le financement du PSS est plus que doublé, passant de 36,1 millions de dollars en 2005-2006 à 97,8 millions de dollars en 2006-2007. Le Programme d'accueil de manifestations sportives aide « les organismes de sport ou les sociétés hôtes à organiser au Canada des manifestations sportives internationales ou les Jeux du Canada. »²⁰ Le financement du Programme d'accueil de manifestations sportives est presque multiplié par huit, passant de 19,2 millions de dollars en 2005-2006 à 153,6 millions de dollars en 2006-2007.

Langues officielles. Les subventions et les contributions pour promouvoir les langues officielles du Canada et favoriser les minorités de langue officielle demeurent très stables au cours de l'exercice 2006-2007. Les niveaux de financement du programme Mise en valeur des langues officielles augmentent de 103,9 millions de dollars à 109,2 millions de dollars, tandis que le financement du programme Développement des communautés de langues officielles diminue de 219,8 millions de dollars à 213,2 millions de dollars.

Programmes autochtones **Le financement du Programme des autochtones augmente considérablement dans le Budget principal de cette année; il a plus que doublé, passant de 30,3 millions de dollars en 2005-2006 à 61,8 millions de dollars en 2006-2007.**

Mesures fiscales

Le Budget 2006 inclut un certain nombre de mesures fiscales susceptibles de toucher le secteur culturel.

Changements des dons de charité. Le Budget 2006 annonçait des mesures pour stimuler les dons de charité. Plus précisément, le Budget élimine complètement la taxe sur les gains en capital des valeurs inscrites à la cote données aux organismes de charité enregistrés. Avec cette nouvelle mesure, la part du donneur du coût de son don diminue à 40 % (le chiffre correspondant avant le changement était de 47 %). Le gouvernement envisage d'appliquer également ces règles aux dons aux fondations privées et entreprendra des consultations pour essayer d'élaborer des règles convenables afin d'éviter les conflits d'intérêts (c'est-à-dire éviter les opérations d'initiés dans le cas des donateurs qui détiennent des avoirs dans une entreprise et qui influencent également la gestion des avoirs d'une fondation de la même entreprise).

²⁰ Ibid.

Dans les jours suivant immédiatement l'annonce du Budget, la ministre du Patrimoine canadien a dit que le secteur culturel bénéficie d'un financement nouveau considérable comme suite à ce changement fiscal. Elle a déclaré à la Chambre des communes le 30 mai dernier que son « compte non officiel » indiquait que 60 millions de dollars avaient été donnés au secteur culturel à la suite du changement. Deux jours plus tard, dans sa comparution du 1^{er} juin devant le Comité permanent du patrimoine canadien, ce chiffre « non officiel » avait grimpé à 85 millions de dollars. La CCA se demande où la ministre a obtenu ces chiffres et a fait le suivi auprès de son bureau pour en déterminer la source, jusqu'à présent sans succès. *Il serait évidemment bon que ce changement fiscal suscite effectivement des dons aussi importants pour le secteur, mais la CCA se demande si le nouveau financement (sans considération du niveau) profite à tous les organismes culturels de façon égale, ou seulement aux organismes établis les plus importants.* La CCA constate également que le ministre des Finances Jim Flaherty a fait allusion au cours des consultations prébudgétaires au besoin pour le secteur culturel de travailler de façon active pour attirer sa part de nouveaux dons. Le ministre Flaherty a dit que le secteur culturel était celui qui avait le moins profité de la vague de changements fiscaux semblables en 1997. **Compte tenu de la grande concurrence à laquelle se livrent divers secteurs pour obtenir des dons privés (santé, universités, organismes culturels, etc.), la CCA serait heureuse que le gouvernement crée d'autres stimulants pour attirer le financement privé vers le secteur culturel.**

Autres mesures fiscales. La réduction de la **Taxe sur les produits et services** d'un point de pourcentage était l'une des cinq priorités du gouvernement conservateur après son élection. Le Budget 2006 a respecté cette promesse électorale, malgré l'opposition d'une majorité d'organismes et de citoyens apparemment opposés à cette mesure. Les répercussions de cette détente fiscale sur le secteur culturel seront probablement mixtes. D'une part, la réduction de la TPS peut réduire les frais d'exploitation pour le secteur et réduire les coûts pour les Canadiens qui achètent des produits et des services culturels. D'autre part, la diminution de la TPS réduit le montant de la taxe perçue par le gouvernement, réduisant potentiellement le financement du gouvernement disponible pour le secteur culturel. Elle peut également engendrer des dépenses administratives élevées pour les organismes du domaine des arts et de la culture, qui doivent reconfigurer les systèmes de ventes et de comptabilité pour tenir compte de la réduction de la taxe. Ces coûts peuvent être relativement lourds pour les petits organismes.

Le Budget 2006 inclut également un **crédit d'impôt** pour les dépenses des parents pour les activités physiques de leurs enfants (jusqu'à concurrence de 500 \$). Au cours de la période prébudgétaire, la CCA a demandé au gouvernement d'appliquer le même crédit d'impôt aux activités artistiques et culturelles. Au cours des consultations prébudgétaires, le ministre des Finances Flaherty a démontré un certain intérêt pour l'idée **d'exempter de l'imposition le revenu de droit d'auteur, au moins jusqu'à un certain seuil comme au Québec, et sur le modèle de ce qui a été une réussite en Irlande. Il s'agit là d'une proposition mise de l'avant il y a un bon moment déjà par la CCA et repris récemment par le Conseil canadien des chefs d'entreprise dans son document « Du bronze à l'or ».** La CCA continuera d'exercer des pressions en faveur de ce changement.

Des **Crédits d'impôt pour les dépenses professionnelles et les outils de travail** apparaissent également dans le Budget 2006. Le crédit fiscal du Canada est un nouveau crédit d'impôt pour les employés qui ont des dépenses liées au travail (500 \$ pour 2006 et augmentation à 1 000 \$ pour 2007). Un crédit de 500 \$ sera également mis en oeuvre pour les personnes de métier qui doivent acheter des outils comme condition d'emploi (le crédit s'applique aux dépenses de plus de 1 000 \$). Si le premier crédit aidera probablement les personnes qui travaillent dans le secteur culturel, il n'est pas encore clair si l'interprétation de « personnes de métier » comprendra celles du secteur culturel. **La CCA continue d'observer de près cette question.**

Varia : Autres développements courants

Loi fédérale sur la responsabilité. La loi fédérale sur la responsabilité a été la première mesure législative déposée par le nouveau gouvernement. Elle contient une gamme de mesures visant à renforcer la responsabilité au gouvernement, y compris la transparence accrue et des règles plus strictes entourant le lobbying, le renforcement des procédures de gestion financière et de contrôle, l'amélioration de la protection des dénonciateurs, la responsabilité plus claire des ministres et des sous-ministres et plus d'ouverture et de transparence dans les nominations du gouvernement. L'une des pièces clés du Plan d'action relatif à la loi fédérale sur la responsabilité est l'examen des subventions et des contributions. Un Groupe sélect indépendant sur les subventions et les contributions a été établi (les membres sont Frances Lankin, présidente-directrice générale, United Way of Greater Toronto; Ian Clark, président-directeur général du Conseil des universités de l'Ontario et Marc Tellier, président-directeur général du Groupe des Pages jaunes). Ses membres examinent l'administration des subventions et des contributions dans l'intention d'éliminer les règles et les procédures non productives, de déterminer les obstacles à l'accès pour les demandeurs et les bénéficiaires et d'élaborer une démarche équilibrée de surveillance. Le Groupe doit faire rapport au président du Conseil du Trésor en décembre 2006. **Cet examen constitue une bonne nouvelle pour le secteur culturel et sera suivi de près par la CCA, compte tenu de la gamme de subventions et de contributions fédérales dans les sous-secteurs des industries des arts, du patrimoine et de la culture et compte tenu des obligations de plus en plus onéreuses pour les organismes de rendre compte au gouvernement des fonds qu'ils reçoivent.**

Réaffectation des dépenses. Le Budget 2006 poursuit la pratique mise en place par l'ancien gouvernement de réaffecter un milliard de dollars de dépenses par année comme moyen de soutenir le budget de chaque année. Le président du Conseil du Trésor est responsable de cette réaffectation annuelle d'un milliard de dollars et les ministères ont reçu les cibles à atteindre en matière de réaffectation. **Le ministère du Patrimoine canadien a indiqué par le passé que la réaffectation des dépenses n'affectera pas le niveau de financement des bénéficiaires de ses divers programmes mais la CCA se demande ce qu'il en sera en réalité et comment cette approche peut être viable à long terme.**

Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En octobre 2005, les pays membres de l'UNESCO ont adopté la *Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. La Convention reconnaît la nature distinctive des produits et des services culturels et affirme les droits des pays d'adopter des mesures en matière de politique pour favoriser les expressions culturelles. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans cette initiative de politique internationale et a été le premier à accepter la Convention chez lui un mois plus tard à Montréal, le 23 novembre 2005. Le premier ministre d'alors Paul Martin a demandé à tous les États membres de l'UNESCO de ratifier la Convention, qui doit l'être par au moins 30 États membres de l'UNESCO pour entrer en vigueur. La ministre du Patrimoine canadien dit que son gouvernement soutient la Convention, mais un débat récent à la Chambre des communes à la suite de la présentation d'une motion du député libéral Mauril Bélanger soulève certains doutes à ce sujet. La motion du député Bélanger demandait au gouvernement de maintenir les exigences courantes en matière de contenu canadien, les restrictions en matière de propriété étrangère et le soutien de la radiodiffusion publique. Le débat précédant le vote sur la motion laisse croire que le gouvernement Harper est peut-être moins enclin à soutenir la Convention, et de façon générale, la politique culturelle. Si la motion a reçu le soutien de la majorité à la Chambre des communes, les députés conservateurs ont tous voté contre et beaucoup de députés conservateurs sont intervenus dans le débat en mettant fondamentalement en doute le cadre courant de la politique culturelle du Canada (voir le Bulletin du 26 juin 2006 de la CCA sur les Échos de fin de printemps sur la Colline, disponible sur le site Web de la CCA).

Rapports du Comité permanent du patrimoine canadien. Au cours des premiers jours du gouvernement au nouveau Parlement, le Comité permanent du patrimoine canadien a voté en faveur de l'adoption du Rapport Lincoln sur la radiodiffusion (*Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*) et du rapport du comité sur l'industrie cinématographique (*Scénario, Grand écran et auditoire : Une nouvelle politique du film pour le 21^e siècle*) à titre de rapports dans la présente session parlementaire. Le Comité a également décidé par vote de demander que le gouvernement élabore une réponse détaillée à ces rapports dans les 180 jours.